

Tarifs applicables au 25 mars 2019

TRANSACTION – VENTE

Vente de biens à usage d'habitation, immeuble à usage professionnel ou commercial, vente de terrains et garage (TVA à 20%)

Rémunération forfaitaire de 5 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	49 999 €
Rémunération forfaitaire de 6 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	69 999 €
Rémunération forfaitaire de 7 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	79 999 €
Rémunération forfaitaire de 8 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	89 999 €
Rémunération forfaitaire de 9 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	99 999 €
Rémunération forfaitaire de 10 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	119 999 €
Rémunération forfaitaire de 11 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	139 999 €
Rémunération forfaitaire de 12 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	169 999 €
Rémunération forfaitaire de 13 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	199 999 €
Rémunération forfaitaire de 14 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	229 999 €
Rémunération forfaitaire de 15 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	269 999 €
Rémunération forfaitaire de 16 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	299 999 €
Rémunération forfaitaire de 17 000€ TTC sur la part inférieure ou égale à	349 999 €
Rémunération forfaitaire de 5 % TTC sur la part supérieure ou égale à	350 000 €.
Rémunération forfaitaire de 2000 TTC sur les garages.	
Estimation de valeur :	150€ TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.



Tarifs applicables au 25 mars 2019

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**
100€ TTC pour tout bien inférieur à 25 m2 de surface habitable
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 8€ TTC par m2 habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC par m2 habitable.

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Honoraires à la charge du bailleur : 3€ TTC par m2 habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 3€ TTC par m2 habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **Gestion locative**

Honoraires de gestion : 7% HT (8,4% TTC) des sommes encaissées

GESTION LOCATIVE

Locaux à usage d'habitation (baux soumis à la loi du juillet 1989) :

Frais d'ouverture de dossier : 29 € HT

Honoraires de gestion : 6% HT (7,2% TTC) des sommes encaissées

Frais de chancellerie : 3,25€ HT mensuel par lot

Garantie des loyers : 3% TTC du loyer charges comprises (cotisations mensuelles)

Nous informons notre aimable clientèle que nos services de GESTION vous seront proposés en partenariat avec le groupe GRIIN GESTION - SAS au capital de 100 000€ - RCS Montpellier 534712005, carte professionnelle 2011/34/2435- garantie financière Lloyd's Segap 63 avenue de Suffren 75007 PARIS, domiciliée pôle d'activité les milles, 1110 Avenue Jean Perrin 13290 AIX-EN-PROVENCE, avec qui notre agence a souscrit une convention et exerce à titre de délégation une mission exclusivement commerciale.



Société ISA IMMOBILIER, SARL au capital de 7600€ - Siège Social : 95 Avenue Pierre Semard, 84000 AVIGNON - RCS 482 421 666
CARTE PRO n° CPI 8401 2016 000 0904 914 N° CARTE PRO délivrée par la CCI Vaucluse le 11 mars 2019